


AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) 



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Accident matériel

- 1 Règlement amiable : le constat.**
- 2 Il n'y a pas de constat.**
- 3 Carambolage.**
- 4 Questions / Réponses.**

1 - Règlement amiable : le constat.

Le constat est le document qui permet de gérer un accident à l'amiable. Il doit être envoyé dans les 5 jours suivants l'accident par chaque conducteur à son assureur.

Le recto

Il est rempli et signé par les deux conducteurs, il permet à l'assureur de savoir ce qu'il s'est passé. Il mentionne les numéros de contrat et le nom des assurances. Il permet de vérifier si les dommages sont couverts par l'assurance.

Le verso

Il est rempli par chaque conducteur, il apporte des informations complémentaires. Si l'autre conducteur refuse de signer le constat notez le numéro d'immatriculation de son véhicule et essayez de recueillir le témoignage des personnes qui ont assisté à l'accident. Vous pouvez aussi demander l'intervention d'un agent de police ou d'un gendarme. Remplissez le constat en précisant le refus de l'autre conducteur.

2 - Il n'y a pas de constat.

Vous devez préciser l'accident et les dégâts par courrier à votre société d'assurances, dans les cinq jours ouvrés suivant le sinistre. Faites une photocopie de votre courrier.

3 - Carambolage.

Chaque conducteur remplit un constat avec le conducteur de chaque véhicule qui a heurté le sien. Si l'un des véhicules a été projeté sur un autre, cela doit être indiqué dans la rubrique « observations ».

Note : Si le croquis et les circonstances cochées sont différents, ce sont les croix dans les cases qui ont le plus de valeur.

4 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique [assurance](#) :

- ▶ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▶ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▶ assurance suite a demande de pret
- ▶ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▶ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne

(www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.